

Entrainement aux QCM 2022/2023

Formule « 100 % en ligne » pour les étudiants de PASS

NOTRE OBJECTIF :

En ayant un accès à plus de 1600 QCM corrigés, nous vous proposons un entraînement particulièrement ciblé et pertinent vous permettant d'approfondir vos apprentissages, de réviser vos connaissances et de faire le point sur vos acquis.

Grâce à ces QCM, vous validez vos apprentissages et vous identifiez les chapitres ou les points précis du programme que vous devez approfondir tout en ne perdant pas de temps dans des déplacements.

NOTRE METHODE :

Des séries de 25 QCM sont réalisées « sur mesure » afin de suivre la progression du cours universitaire et le nouveau programme de la PASS.

Ces séries de QCM sont accessibles à n'importe quelle heure sur notre site internet dédié. L'étudiant peut ainsi s'entraîner au moment qui lui semble le plus opportun.

À la fin de chaque série, l'étudiant bénéficie d'une correction commentée de tous les QCM qu'il a réalisés. Grâce à ces corrections, l'étudiant mémorisera plus facilement les parties du programme lui ayant échappées.

- ✓ Pour le semestre 1 : « entraînement PASS – formule 100 % en ligne » :
 - Un minimum de 48 sujets comprenant 25 QCM corrigés soit 1200 QCM ;
 - Deux concours blancs corrigés.
- ✓ Pour le semestre 2 : « entraînement PASS – formule 100 % en ligne » :
 - Un minimum de 28 sujets comprenant 25 QCM corrigés soit 700 QCM ;
 - Un concours blanc corrigé.



CONTRAT D'INSCRIPTION

Entrainement PASS

Entrainement aux QCM 100% en ligne 2022/2023

ETUDIANT :

NOM : PRÉNOM :
NÉ(E) LE : À :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉLÉPHONE : EMAIL :
NIVEAU SCOLAIRE :
DERNIER DIPLÔME + DATE D'OBTENTION : / /

PARENT RESPONSABLE :

NOM : PRÉNOM :
ADRESSE (si différente de celle de l'étudiant) :
CODE POSTAL : VILLE :
TÉLÉPHONE : EMAIL :

DÉCLARE M'INSCRIRE A LA PREPA VIDAL :

- ☐ **Forfait annuel** « entraînement PASS – formule 100% en ligne »
☐ **Forfait semestre 1** : « entraînement PASS – formule 100% en ligne »
☐ **Forfait semestre 2** : « entraînement PASS – formule 100% en ligne » hors module « Mineure santé »

Je joins un chèque d'acompte de 100 euros au titre de droit d'inscription et je m'engage à acquitter les frais de scolarité, soit le montant de..... euros.

LE REGLEMENT, CONFORMEMENT AU REGLEMENT FINANCIER COMPLETANT LE PRESENT CONTRAT, SERA EFFECTUE :

- ☐ COMPTANT À L'INSCRIPTION
☐ PAR MOITIÉ, LE 15 OCTOBRE ET 15 JANVIER
☐ EN 8 VERSEMENTS ÉGAUX, LE 10 DES MOIS D'OCTOBRE À MAI

Fait à, le.....

SIGNATURES :

L'Étudiant :

Le Parent : (*)

(*) faire précéder la signature de la mention « bon pour caution »

RÈGLEMENT FINANCIER Entraînement PASS 2022/2023

Entraînement aux QCM 100% en ligne

1 LES FRAIS D'ETUDES :

Droits d'inscription :

Pour l'année 2022/2023, un acompte d'un montant de 100 euros est versé à l'inscription pour confirmer la réservation de sa place. Dans le cas d'un désistement antérieur à la date de rentrée de la faculté, le droit d'inscription est remboursé en cas de force majeure, d'échec au Baccalauréat ou de Parcoursup. Dans tout autre cas, il reste acquis à l'école.

Montant des frais de scolarité* : Les frais de « entraînement PASS » 2022/2023 sont fixés à :

- Semestre 1 : 750 euros
- Semestre 2 : 650 euros (hors module « Mineure Santé »)
- Formule complète comprenant la totalité de la formation : 1250 euros

2 LE REGLEMENT :

Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité le 31 juillet au plus tard, permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais.

3 CAS PARTICULIERS :

En cas d'exclusion décidée par l'établissement ou de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (hospitalisation prolongée, accident incapacitant de longue durée, mutation ou insolvabilité des parents), la Prépa Vidal procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droit d'inscription, déduction faite des mois ou fraction de mois civils suivie.

Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études...) toute scolarité commencée est intégralement due (en application de l'Arrêté Ministériel du 31 juillet 1986).

Si le désistement intervient avant le début des cours, le montant du droit d'inscription reste acquis à l'école.

En cas de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (hospitalisation prolongée, accident incapacitant de longue durée, mutation ou insolvabilité des parents), la Prépa Vidal procédera au remboursement des frais de scolarité, hors acompte, déduction faite des mois ou fraction de mois civils de scolarité suivie, l'année de soutien étant réputée durer 7 mois de septembre à mars.

En cas de réorientation décidée après l'inscription (pour convenance personnelle de l'étudiant ou imposée par la faculté de Médecine, abandon des études ...) tout semestre de scolarité commencé est intégralement dû. Si le désistement intervient avant le début des cours, le montant du droit d'inscription reste acquis à l'école.

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION : En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle ; www.mediateur-consommation-smp.fr ; 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions à la Prépa Vidal seront closes dès que les places disponibles auront été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places (échec au Baccalauréat par exemple).

La Commission Pédagogique de la Prépa Vidal examine les dossiers des candidats dans la semaine de leur réception.

Les étudiants sont informés dans les huit jours de l'acceptation de leur inscription.

Les candidats doivent retourner le contrat d'inscription, accompagné des pièces suivantes :

- **Deux photos d'identité**